

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2
0
2
3



www.sdeeg33.fr



12 rue du Cardinal Richaud
33300 Bordeaux

SOMMAIRE

02 Édito Xavier PINTAT

03 Présentation du SDEEG

06 Finances

11 Ressources Humaines

13 Les élus

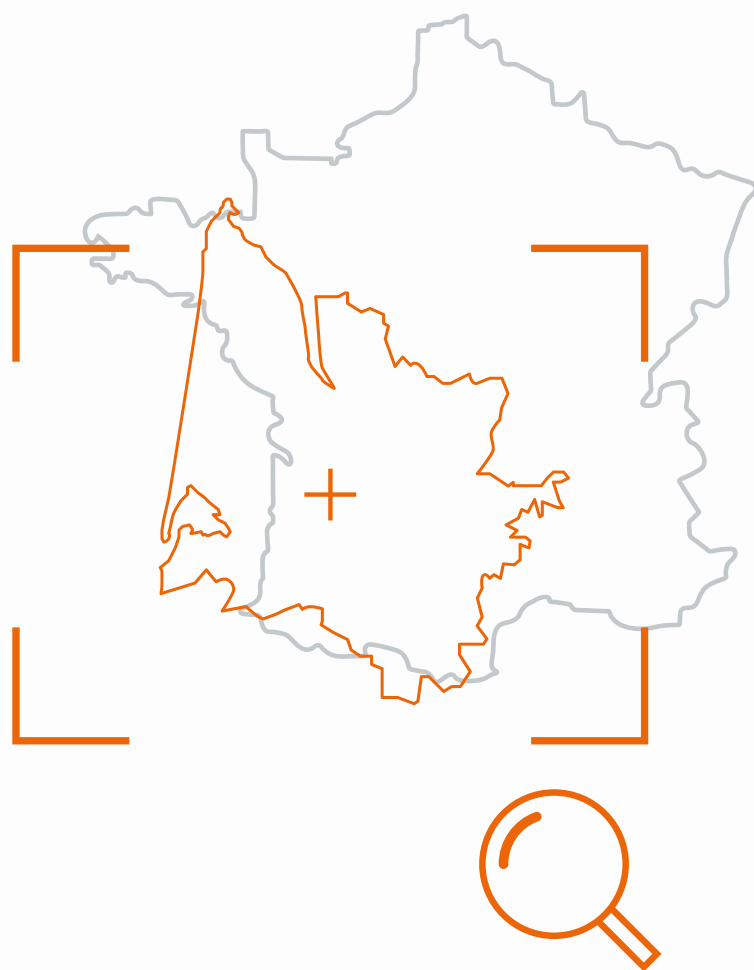
16 Électricité et Gaz

19 Transition Énergétique

24 Éclairage Public

28 Urbanisme

29 Foncier



ÉDITO

En parcourant le rapport d'activité 2023, vous constaterez que le SDEEG poursuit un objectif de transparence vis-à-vis des collectivités girondines, avec le souci de conforter le développement du service public de l'électricité et du gaz qui est notre cœur de métier, mais également les autres missions liées à l'énergie ou à l'aménagement du territoire.

Conscient de l'enjeu que représente pour nos communes la qualité du réseau de distribution d'électricité, le SDEEG investit quotidiennement pour moderniser et fiabiliser le réseau électrique, vecteur de la transition énergétique. Toujours avec la même exigence, que ce soit pour l'électricité ou le gaz, le travail de contrôle de nos concessionnaires permet également de s'assurer d'une amélioration de la qualité du service rendu.

En éclairage public, notre syndicat gère désormais près de 120 000 points lumineux, pour le compte de près de 392 collectivités. Notre expertise, en matière de nouvelles technologies concernant l'éclairage public, fait aujourd'hui référence : "éclairer moins et mieux !". L'accompagnement technique, juridique et financier du SDEEG a permis à de multiples communes de rénover l'ensemble de leur patrimoine.

S'agissant de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, cette compétence exercée depuis 2018 suscite un véritable intérêt de la part des communes. Les maires ont ainsi pu s'appuyer sur les outils du SDEEG (contrôle, entretien, travaux, suivi du patrimoine) pour garantir leur responsabilité en la matière.

Depuis plusieurs années, nous n'avons cessé de développer nos missions et services dans le domaine de la transition écologique. Notre palette d'outils a été encore étoffée en 2023 pour couvrir pleinement les domaines de l'efficacité énergétique, notamment au niveau des bâtiments scolaires. De plus, nous nous sommes résolument tournés vers la mobilité alternative en accentuant notre maillage de bornes de recharge pour véhicules électriques, mais aussi en promouvant le bioGNV. De même, la SEM Gironde Énergies, au service des territoires, a réalisé de nombreux projets d'énergies renouvelables dans des communes rurales ou urbaines. Par ailleurs, les hausses "vertigineuses" des prix de l'énergie ont conduit le SDEEG à professionnaliser ses techniques d'achat pour le compte des collectivités, de façon à atténuer les conséquences financières pour celles-ci.

Enfin, comme nous pouvons le constater à la lecture des chiffres, le nombre de communes qui nous confient l'instruction du droit des sols tend toujours à augmenter. C'est une manifestation de la satisfaction des adhérents, compte tenu de l'expertise développée sur des sujets bien particuliers (loi littoral, ERP, permis d'aménager...). De plus, notre service foncier et juridique rencontre un immense succès dans le cadre de la rédaction d'actes en la forme administrative, voire dans le domaine de la publicité.

Dans un contexte énergétique particulièrement instable, notre syndicat a su faire preuve de résilience pour rester une structure efficiente, administrée par des élus engagés. Je souhaiterais également remercier l'ensemble des collaborateurs du SDEEG, pour leur mobilisation et leur implication quotidiennes au service des collectivités girondines.

Bonne lecture à chacune et chacun d'entre vous. !

Xavier PINTAT
Président du SDEEG



LE SDEEG

Créé en 1937, le SDEEG est un syndicat mixte qui regroupe les communes et intercommunalités de Gironde. Au-delà de sa vocation initiale d'organiser le service public de la distribution électrique, le SDEEG exerce aujourd'hui d'autres compétences comme la distribution de gaz, l'éclairage public, la transition énergétique ou encore l'achat d'énergies. Le SDEEG accompagne également juridiquement et techniquement les communes de Gironde dans la défense contre l'incendie, l'instruction des autorisations d'urbanisme ou la gestion du foncier communal.

RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

279
communes

Le SDEEG, propriétaire du réseau public de distribution d'électricité basse et moyenne tension sur sa concession, veille à la bonne organisation, à la cohérence et à la qualité du service public de la distribution d'électricité. En tant qu'autorité organisatrice et concédante, il assure le contrôle de la concession confiée à Enedis pour la distribution.

GAZ

181
communes

À l'image de la compétence exercée dans le domaine de l'électricité, le SDEEG organise le service public de distribution du gaz, en assurant un contrôle approfondi sur l'entretien des ouvrages, la sécurité et la qualité des services rendus par les concessionnaires GRDF et RÉGAZ. Il peut participer financièrement pour garantir la rentabilité économique des extensions de réseaux dans les communes en concession.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

392
collectivités

Le SDEEG entretient et exploite le réseau d'éclairage public. Il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs (rénovation, extension du réseau, mise en place de nouveaux matériels) pour les communes qui lui ont transféré cette compétence.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE et MOBILITÉ

Le SDEEG s'implique fortement auprès des collectivités pour réaliser des économies d'énergies et développer les énergies renouvelables. Il développe un réseau de mobilité électrique et mobilité au biogaz.

304
collectivités

Le SDEEG réalise l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (DP, CU, PC, PA...).

URBANISME **93**
communes

FONCIER **186**
communes

Le SDEEG propose une assistance pour la rédaction des actes en la forme administrative.

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le SDEEG entretient et contrôle le réseau de défense incendie. Il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs (rénovation, extension du réseau, mise en place de nouveaux matériels) pour les communes qui lui ont transféré cette compétence.

102
communes

L'ANNÉE EN CHIFFRES

*Les **données** sont comparées par rapport aux chiffres de 2022

Le SDEEG

+ 9 **465**

communes
adhérentes

+ 5 **42**

intercommunalités
adhérentes

811

délégués

80

agents administratifs
et techniques

Électricité



16 660 km de réseaux électriques

392 ^{+ 51} opérations de travaux réalisées par le SDEEG

151 opérations de raccordement au réseau électrique

Gaz



3 218 ^{+ 58 km} km de réseaux de gaz naturel



L'ANNÉE EN CHIFFRES

*Les **données** sont comparées par rapport aux chiffres de 2022

Éclairage Public

119 191 + 4409 points lumineux

392 + 6 collectivités en transfert de compétence

9 312 armoires de commande

9 301 700 € de travaux neufs

Transition énergétique et Mobilité alternative

2 863 membres du groupement d'achat énergies

5 CDC accompagnées pour leur PCAET

4 centrales photovoltaïques mises en service

581 674 € d'études énergétiques

738 263 € de CEE valorisés + 62%

352 points de recharge + 20

2 483 abonnés MobiVE en Gironde +100

Urbanisme

4 131 autorisations du droit des sols

Foncier

212 + 47 dossiers confiés par les collectivités

117 + 61 actes signés pour le compte du SDEEG

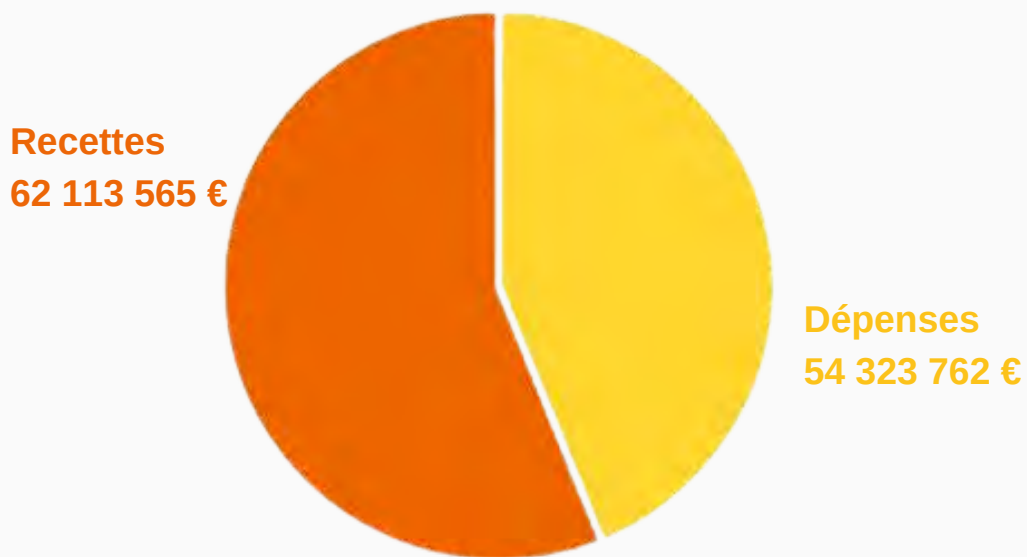
Défense Extérieure Contre l'Incendie

102 communes **3 729** points eau incendie en gestion

240 681 € de travaux réalisés
+ 152 330€

FONCTIONNEMENT DE NOTRE SYNDICAT

LES FINANCES



Fonctionnement

Dépenses
17,5 millions d'€

Recettes
23,8 millions d'€

Investissement

Dépenses
36,7 millions d'€

Recettes
38,3 millions d'€

Activité comptable

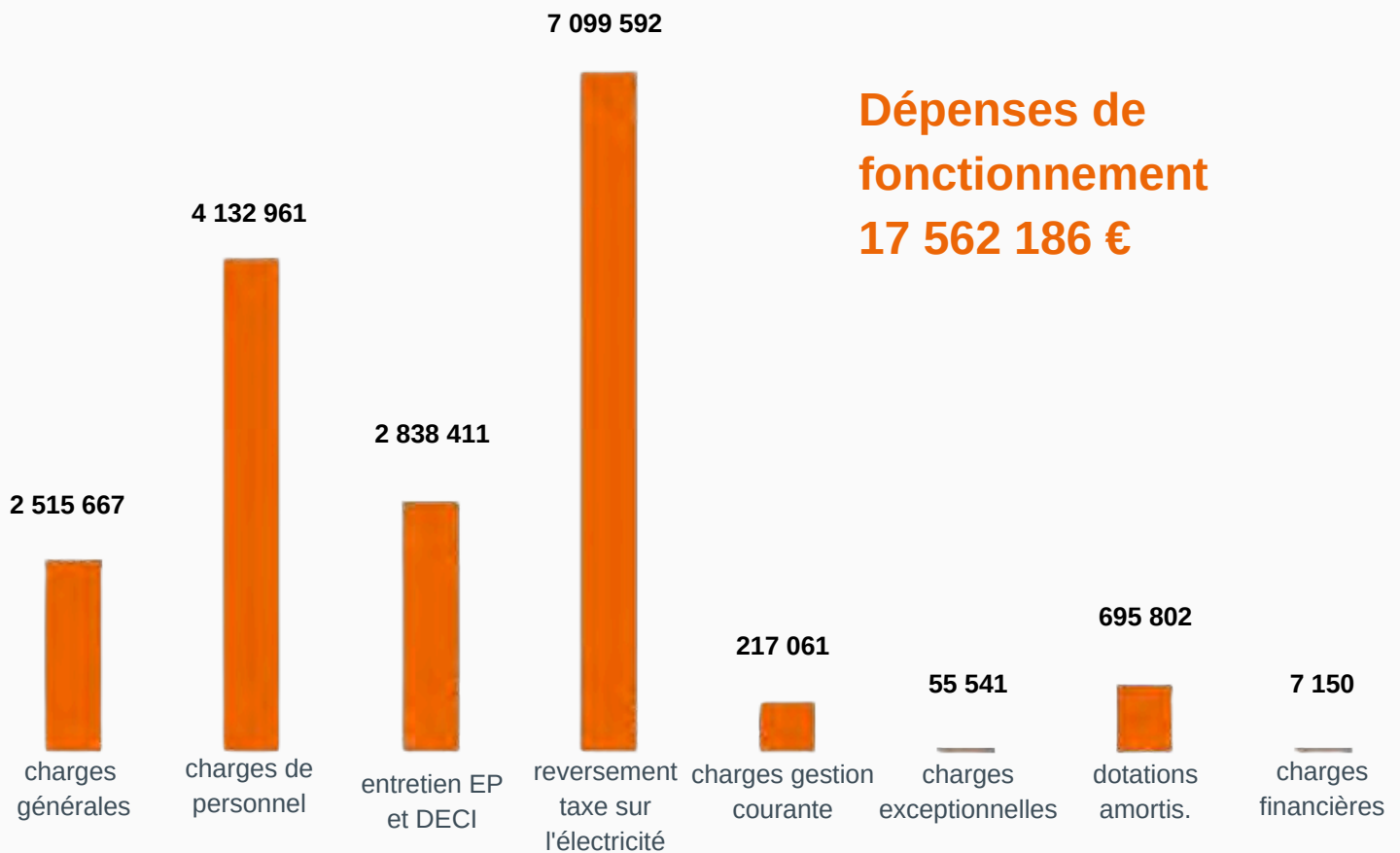
5 906 mandats émis

4 413 titres émis

LES FINANCES

Dépenses de Fonctionnement

Avec le souci permanent de maîtriser les dépenses, le SDEEG, comme toute collectivité, doit faire face à certaines charges incompressibles pour lui permettre de remplir sa mission de service public.

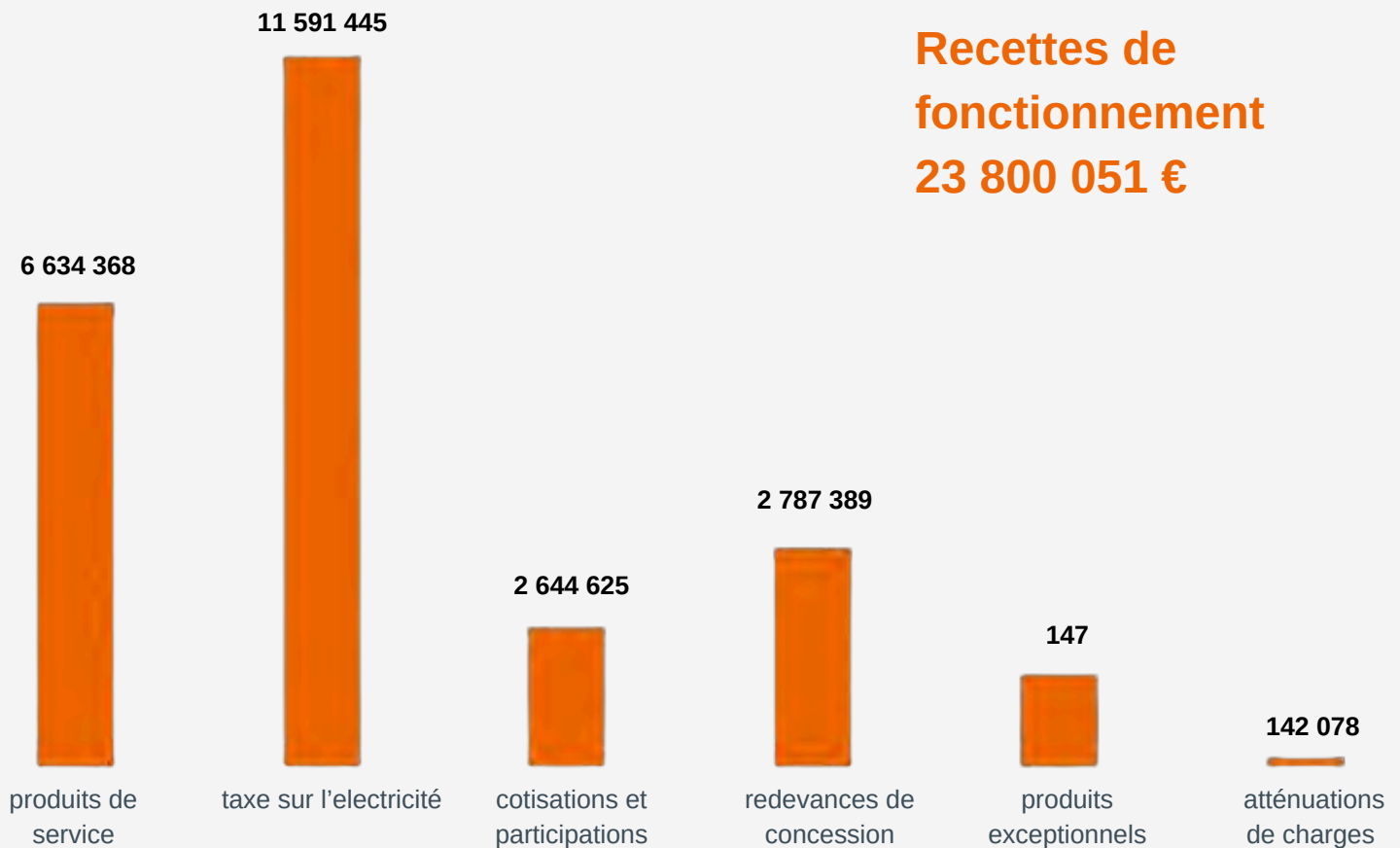


Les dépenses de fonctionnement ont relativement augmenté par rapport à 2022 (+4 075 118 €).

- Le 1er poste de dépenses est le reversement d'une partie du produit de la taxe sur l'électricité aux communes et syndicats primaires pour un montant de 7 millions d'€, soit 40 %. Cette dépense augmente de 34 % par rapport à 2022.
- Les charges de personnel représentent 24 % des dépenses pour un montant de 4,1 millions d'€. Elles ont augmenté de 8 % par rapport à 2022, principalement du fait de la création de nouvelles missions (au sein des services transition énergétique, service foncier) et de nouveaux transferts de compétences (EP) qui sont compensés par de nouvelles prestations de services et donc de nouvelles recettes. Cependant, le ratio dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement des collectivités s'élève traditionnellement à un niveau supérieur (35%).
- Les dépenses d'entretien du patrimoine dont le syndicat a la gestion (éclairage public et défense incendie) représentent un montant de 2,8 millions d'€. Montant en augmentation par rapport à 2022 de 45%
- Les charges à caractère général s'établissent à 2,5 million€ et sont en hausse de 60 %

LES FINANCES

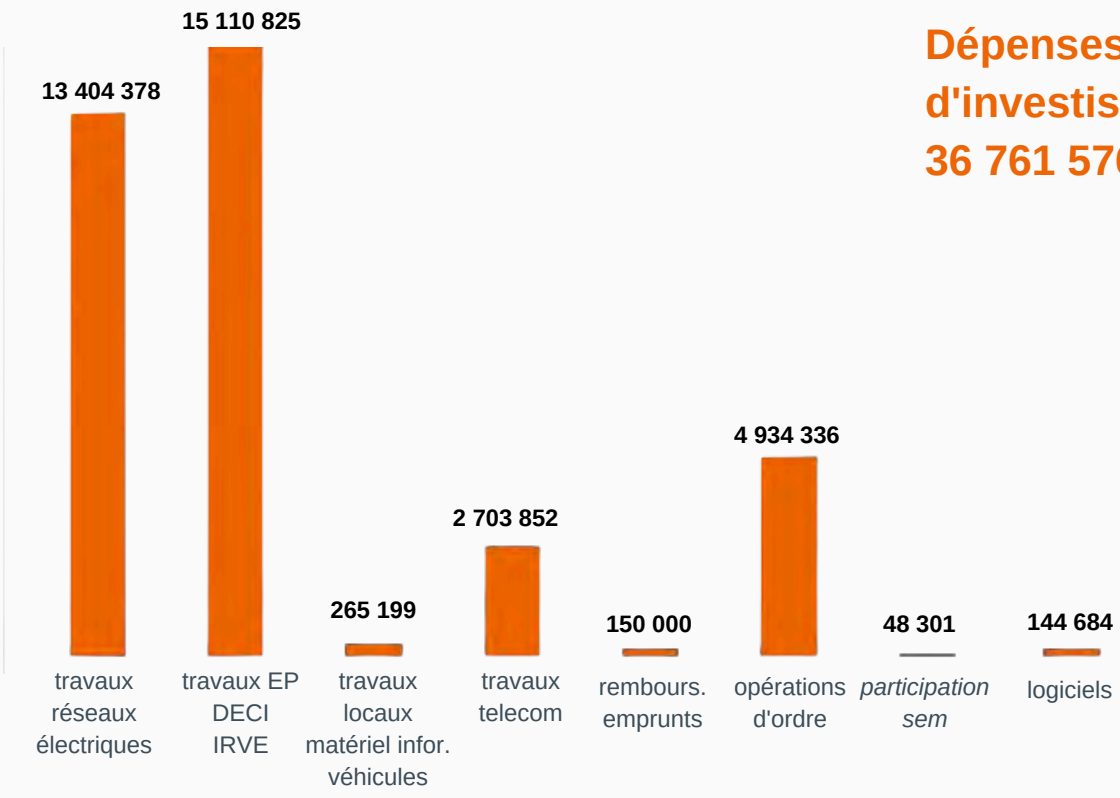
Recettes de Fonctionnement



- La Taxe sur l'Électricité représente 49 % des recettes de fonctionnement du SDEEG pour un montant de 11.6 millions d'€ versés par EDF et/ou les fournisseurs alternatifs. Cette taxe est basée sur la quantité d'électricité consommée, en vertu de l'article 23 de la loi NOME du 7 décembre 2010. Cette recette augmente de 31 % suite au reversement d'un trimestre supplémentaire sur l'exercice.
- Les produits des services s'établissent à 6.6 millions d'€. Ces recettes évoluent à la hausse (+14%). Il s'agit des contributions des collectivités liées aux compétences transférées et/ou des services rendus : redevances, prestations, frais de gestion... Ce poste comprend également les participations des particuliers pour les raccordements.
- Les redevances de concession (2,7 millions €) versées par les concessionnaires sont stables (+1.9%).
- Enfin, le montant des cotisations des adhérents et des participations des communes pour l'efficacité énergétique s'élève à 2.6 million d'€ (+52%).

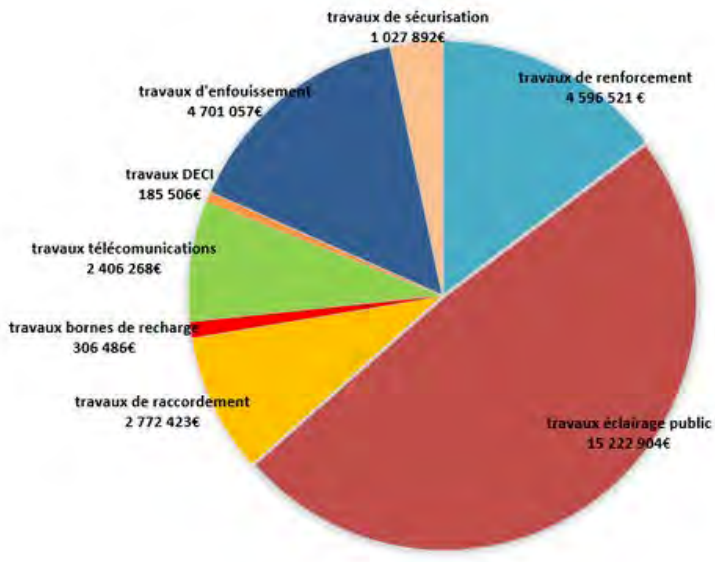
LES FINANCES

Dépenses d'Investissement



Répartition des travaux

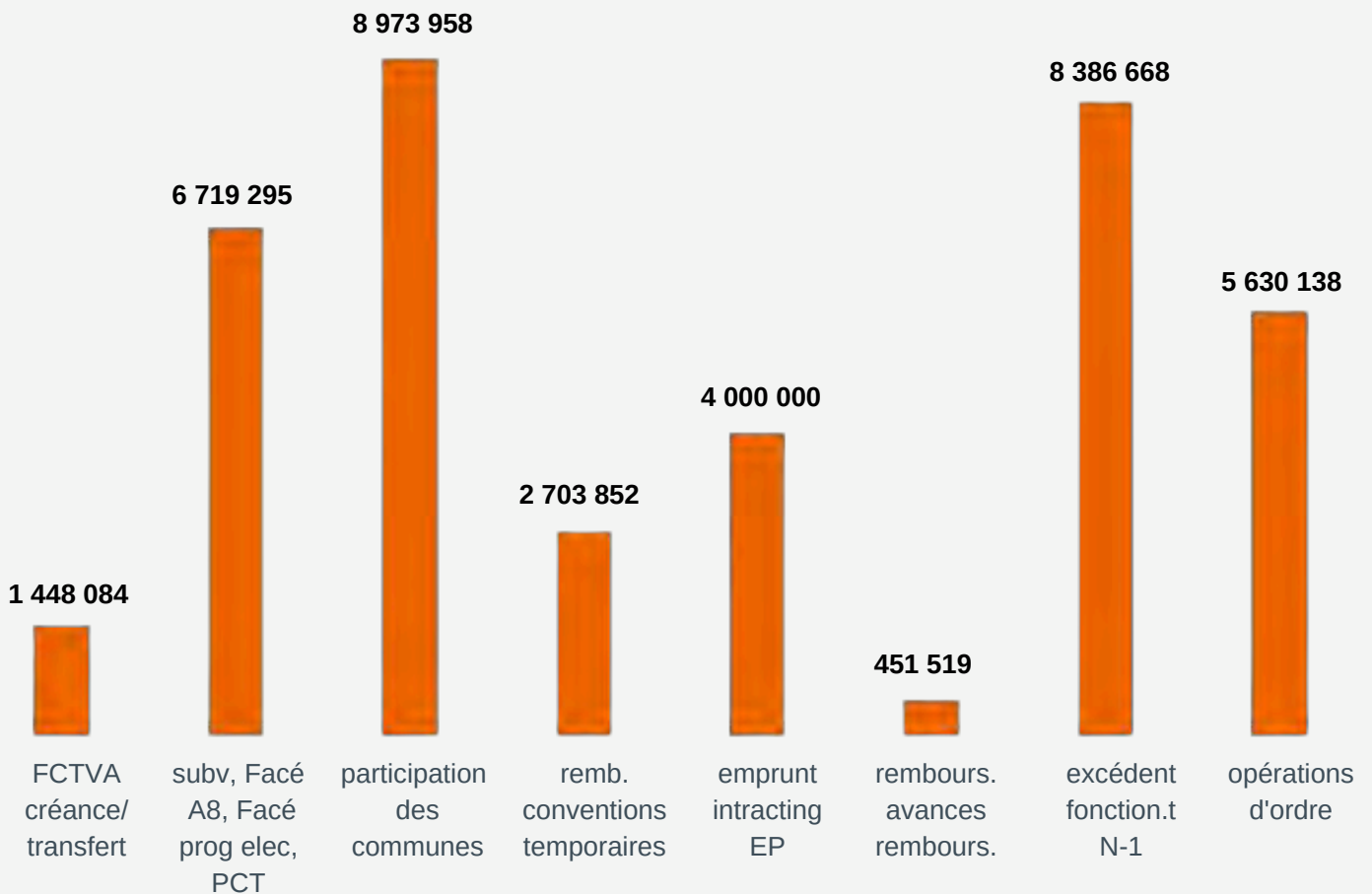
- 36% des dépenses ont été consacrées au réseau d'électricité (13.4 millions d'€). Ces dépenses ont été en hausse de 38% par rapport à 2022.
- les dépenses liées aux travaux d'éclairage public, de défense extérieure contre l'incendie, et d'implantation d'IRVE représentent 15 million d'€ et sont en hausse de 43 % pour représenter 41 % des dépenses d'investissement. Sur les travaux d'éclairage public, le SDEEG a versé 632 711 € de subventions (20% du montant HT, plafonné à 12 000 € par an). Cette dynamique est liée à la rénovation énergétique du patrimoine éclairage public des communes.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications s'établissent à 2.7 millions d'€.



LES FINANCES

Recettes d'Investissement

**Recettes
d'investissement
38 313 514 €**



- Les subventions du FACÉ (Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale), la subvention d'Enedis pour les enfouissements (article 8) et la Part Couverte par le Tarif représentent 6.7 millions d'euros, soit 17% des recettes d'investissement.
- La participation des communes, dans le cadre des enfouissements en zone urbaine et dans le cadre des travaux d'éclairage public, représente 9 millions d'€, soit 23 %.
- Les dotations prennent en compte le FCTVA et les droits à déduction de TVA représentent un montant de 1,4 millions d'euros, soit 1 %.
- Le remboursement de l'avance remboursable additionnelle en éclairage public représente 451 519 €. En effet, le SDEEG offre à toutes les communes de la Gironde la possibilité de bénéficier d'une avance remboursable afin de financer l'investissement en matière d'éclairage public. Cette avance remboursable se caractérise par un remboursement du capital investi sur 10 ans, à raison de 1/10ème par an.
- En 2023, le SDEEG a ajouté une possibilité pour les communes de financer la rénovation énergétique de l'éclairage public avec une enveloppe "intracting" de 400 000€ souscrite auprès de la Banque des Territoires.

LES MOYENS

RESSOURCES HUMAINES

80 agents

43 femmes

37 hommes

9

arrivées

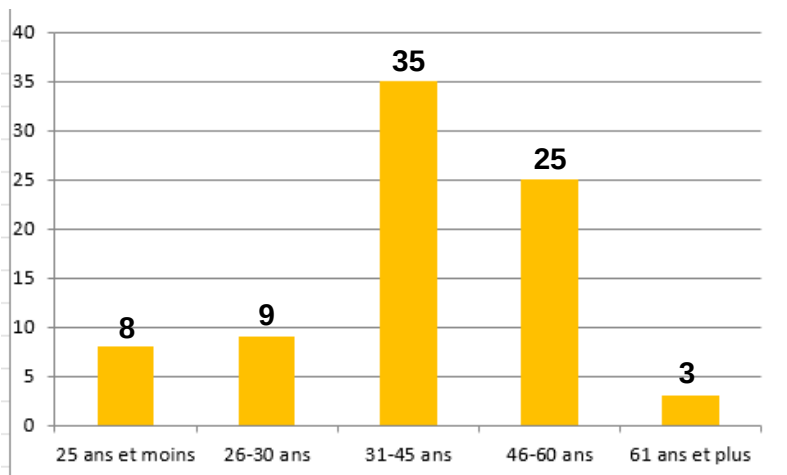
8

départs

Tableau des effectifs

				Catégories		
	Administratifs	Techniques	Total	A	B	C
Titulaires	26	21	47	17	9	21
Stagiaires	5	2	7	3	0	4
Contractuels	12	14	26	13	6	7
Total	43	37	80	33	15	32
	80			80		

Répartition par tranche d'âge



La moyenne d'âge est de 42 ans

Tickets restaurants : la quasi totalité du personnel bénéficie des titres de restauration pour une part patronale de **67 104 €** en 2023.

(Soit +3 546€ par rapport à 2022)

Action sociale

Bénéficiaires du CNAS

Nombre d'adhérents	89
Nombre d'utilisateurs	67
Nombre de prestations	367
Montant versé des prestations (en €)	16 831,46 €
Montant des avantages (en €)	2 124,63 €
Montant de la cotisation versé par le SDEEG (en €)	17 239,16 €

RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME DES SERVICES

MAJ LE 07/06/2024 **SDEEG**
NOTRE ÉNERGIE AU SERVICE DES TERRITOIRES



LES MARCHÉS PUBLICS

36 procédures achat public

2 commissions d'appel d'offres

Procédures adaptées	7
Groupements commandes	2
Marchés subséquents	27
Appels d'offres ouverts	2
TOTAL	38

LES ÉLUS EN 2023

4 bureaux

2 comités syndicaux

15 commissions

1 commission consultative paritaire

Comité Syndical	2
Bureau Syndical	4
Commission d'Appel d'Offres	2
Commission des Finances	2
Commission Maitrise Demande Energies	0
Commission Energies renouvelables	0
Commission Mobilité propre	2
Commission Répartition des Crédits	1
Commission Communication	2
Commission Electricité	2

37 délibérations
comité syndical

64 délibérations
bureau syndical

Xavier PINTAT, Président du SDEEG, est entouré de 14 Vice-Présidents pour identifier les besoins des communes, participer aux décisions, animer une commission tout en étant les garants de l'efficacité de l'action du SDEEG.



Alfonso Anacleto
Conseiller M. Roaillan
en charge des achats d'énergies



Durant Marcel
Pdt SIE Fronsadais
Maire Fronsac
en charge des finances



Ducout Pierre
Maire Cestas
en charge du gaz



Iriart Dominique
Conseillère M. Talence
en charge de la communication



Cattaneo Jacques
Adj/Maire Toulenne
en charge de l'électricité



Le Yondre Nathalie
Maire Audenge
en charge de la DECI



Terrance Jacky
Pdt SIE Blayais
Maire Saint-Palais
en charge de l'urbanisme



Bluteau José
Maire Pellegrue
en charge du foncier



Garrigue Philippe
Pdt SIE Camarsac
Maire Beychac & Cailleau
en charge de la maîtrise
de l'énergie



Saumon Jean-Louis
Pdt SIE Sud Réole
Maire Brouqueyran
en charge de l'éclairage
public



Duprat Christophe
Maire St-Aubin Médoc
en charge de la mobilité
propre



Fénelon Daniel
Pdt SIE St-Philippe Aiguilhe
Maire Belves de Castillon
en charge du contrôle
des concessions



Alves Géraldo
Adj/Maire Castelnau Médoc
en charge de la
numérisation



Desmoulin Karine
Maire Le Teich
en charge des énergies
renouvelables

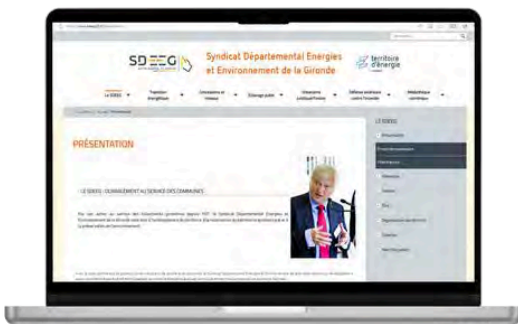
LES ÉLUS EN 2023

Le Bureau du SDEEG est l'organe exécutif du syndicat qui prépare les comités syndicaux.

ALFONSO CHARIOL Agnès, Maire de Sainte-Terre	DELCROS Francis, Adjoint au Maire de Bazas
AUBY Jean-François, Conseiller Municipal de Cénac	DIDIER Alain, Maire de Mesterrieux
BEAUFILS Stéphane, Adjoint au Maire de Lapouyade	DUNIAUD Christian, Conseiller Municipal de Blasimon
BEGUIN Gilles, Adjoint au Maire de Bonzac	DUPIC Frédéric, Maire de Montussan
BEZANILLA Frédéric, Conseiller municipal de St-Sulpice-de-Guilleraques	GATINEL Didier, Conseiller Municipal de Lussac
BEZANNIER Renaud, Conseiller Municipal de Mios	GAUTIER Bertrand, Maire de Fargues-Saint-Hilaire
BILLOUX Roger, Adjoint au Maire de Pineuilh	GUILLEMIN Laurent, Adjoint Maire de Bordeaux, Conseiller Métropolitain
BLAIN Philippe, Président SIE Cavignac, Conseiller municipal de Laruscade	HANNOY Dominique, Conseiller Municipal de Camblandes-et-Meynac
BOFFO Patrice, Adjoint au Maire de Cérons	LALANNE Sylvain, Président du SIE du Médoc, Adjoint au Maire de Macau
BORAS Jean-François, Maire de Langoiran	LAURET Bernard, Maire de Saint-Emilion
BORDIEU Lionel, Adjoint au Maire de Martignas-sur-Jalle	MARI Guillaume, Conseiller Municipal de Bordeaux, Conseiller Métropolitain
BOUDIGUE René, Maire de Rimons	MARIGOT Philippe, Adjoint au Maire de Coutras
CAZAUBON Joël, Adjoint au Maire de Lesparre-Médoc	MASSIAS Michel, Maire de Daignac
CHARIOL Agnès, Maire de Sainte-Terre	MILLAIRE Michel, Maire de Les Billaux
CHARRIER Alain, Adjoint au Maire de Mérignac	POIVERT Liliane, Présidente du SIE de l'Entre-deux-Mers, Maire de St-Pey-de-Castets
COLLINET Bernard, Adjoint au Maire de Gujan-Mestras	RIBEAUT Pierre, Adjoint au Maire de Cadillac
COUSSO Frédéric, Maire de Croignon	ROBIN Christophe-Luc, Adjoint au Maire de Libourne
	TRENIT Bruno, Président du SIE du Sauternais, Adjoint au Maire de Landiras

LA COMMUNICATION

Site internet et réseaux sociaux



2 680 vues par mois
sur le site internet



1 799 abonnés sur les
réseaux sociaux
(+ 83 %)



38 articles de presse

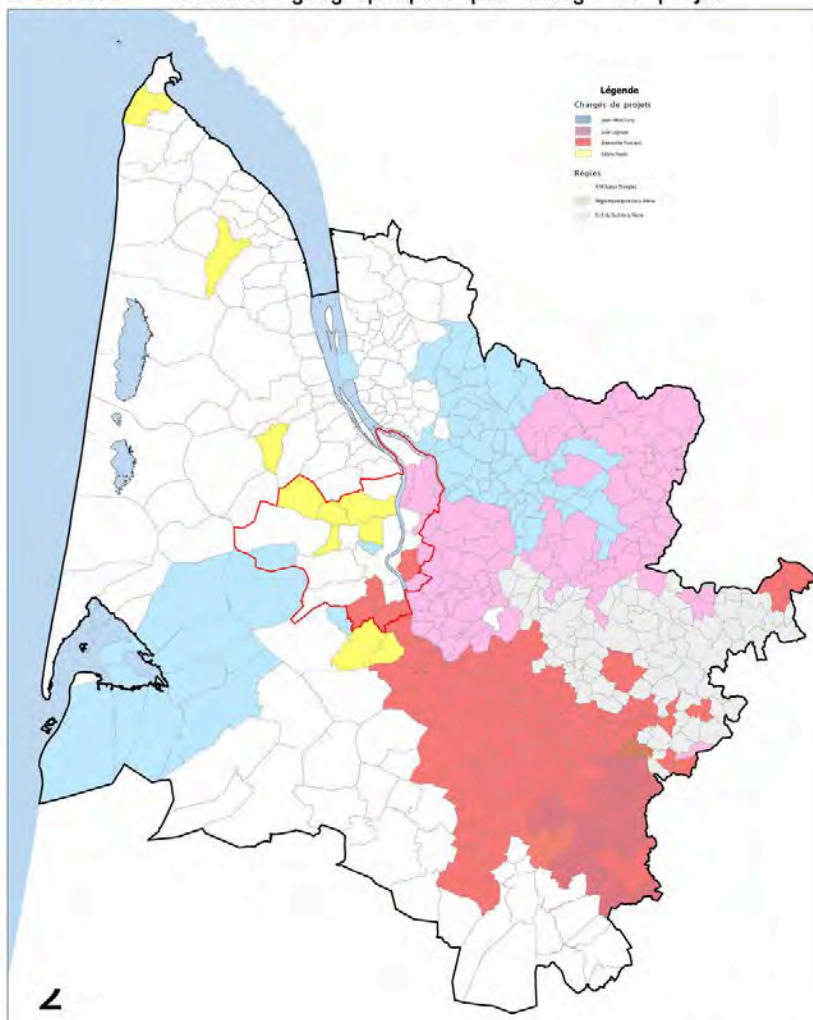
L'année 2023 a été marquée par le 1er **Forum des énergies** organisé dans nos locaux. Cette journée de rencontres et d'exposition a rassemblé plus de 500 visiteurs autour des enjeux énergétiques.

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS POUR LA QUALITÉ DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

LES CHIFFRES CLÉS

La concession électrique du SDEEG en 2023

Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde
Électricité - Secteurs géographiques par chargé de projet



279 communes

16 660 km

de réseau se détaillant ainsi :

6 742 km de réseau
MT / HTA

9 918 km de réseau
basse tension

9 829 postes de
transformation
HTA/BT

15 504 160 € HT de travaux assurés par le SDEEG

(Raccordements, enfouissements, sécurisations,
renforcements)

LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX

Conformément aux dispositions du contrat de concession, le SDEEG exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique. Il contribue à l'amélioration de la qualité de l'alimentation électrique en réalisant des travaux d'extension, de renforcement, de sécurisation et/ou d'enfouissement des réseaux. Les raccordements électriques en zone rurale sont aussi assurés par le SDEEG.

En 2023, le SDEEG a engagé **392 opérations** sur le réseau électrique, représentant un investissement total de **15,5 millions d'euros**.

Organisation des travaux

Les travaux sont confiés à des entreprises, via un accord cadre, sur la base de 8 lots financiers ce qui permet une réactivité accrue. Le service Réseaux électriques est organisé par secteur géographique. Ainsi, chaque commune identifie son interlocuteur attitré, qui connaît le territoire et son historique.

Les réseaux de télécommunication

Le SDEEG, en complément à la réalisation de travaux relatifs au réseau de distribution d'électricité et dans le cadre d'une même opération, peut assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues à l'article L. 2224-36 du CGCT.

En 2023, le SDEEG a traité **79 dossiers** pour un montant de **2 406 268 € TTC**.

LES RACCORDEMENTS

Pour 2023, le SDEEG a réalisé **151 opérations** de raccordements au réseau électrique pour un montant travaux de **2 772 423 € HT**.

Le service raccordement a délivré **1 756 avis** sur des autorisations d'urbanisme.

LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

181 communes

169 GRDF

12 Régaz

3 218 km

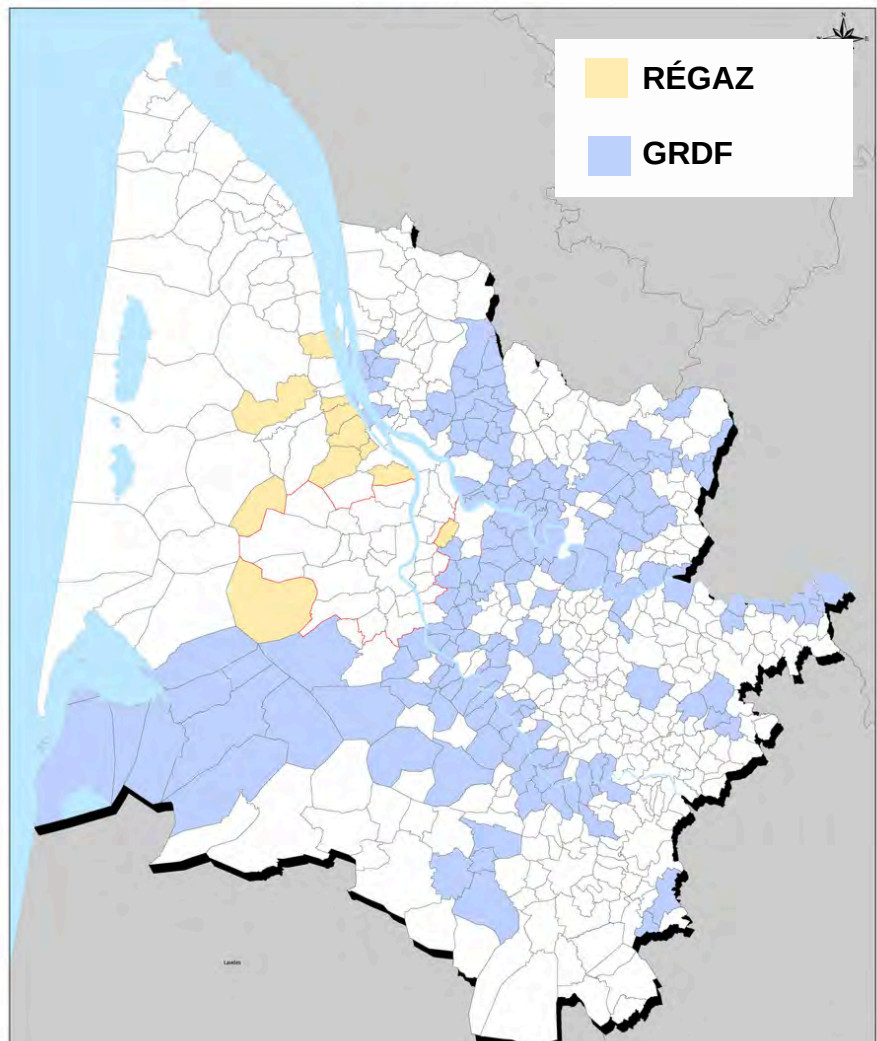
de réseaux

pour un total de

80 888

points de livraison

Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde
Concessions GAZ



A l'image de la compétence exercée dans le domaine de l'électricité, le SDEEG organise, pour le compte de **181 communes adhérentes**, le service public de distribution du gaz, en assurant un contrôle approfondi sur l'entretien des ouvrages, la sécurité et la qualité des services rendus par les concessionnaires GRDF et RÉGAZ.

Le SDEEG peut également participer financièrement pour garantir la rentabilité des extensions de réseaux dans les communes en concession.

Enfin, il peut organiser des délégations de service public pour la desserte en gaz de toute commune désireuse d'être desservie par cette énergie.



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

160 bâtiments audités

78 communes adhérentes au dispositif de Conseil en Énergie Partagé

738 263 € de Certificats d'Économies d'Énergie valorisés

5 communautés accompagnées
en PCAET

28 collectivités accompagnées
en animation RÉSEAU - TEC

2 483 abonnés Mobive
en Gironde

pour **47 754** recharges sur le
réseau

LA PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE

Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

En 2023, le SDEEG continue d'accompagner les CDC dans la mise en place d'actions concrètes d'adaptation aux changements climatiques et de sobriété énergétique suite à l'adoption de PCAET : Communauté de Communes du Blayais, Communauté de Communes du Cubzaguais, Communauté de Communes Médoc Atlantique, Communauté de Communes Latitude Nord Gironde...

Il a mis à disposition des CDC l'outil "Prosper Actions" qui permet une planification et un suivi des actions et de leur impact réel sur les émissions de gaz à effet de serre. Les bilans réalisés grâce à cet outil doivent permettre d'évaluer l'engagement de la collectivité dans la mise en place des actions approuvées et d'estimer les réductions des consommations d'énergie, d'émissions de gaz et l'augmentation des productions d'ENR.

Par ailleurs, le SDEEG est un partenaire technique de plusieurs instances de concertation liés aux enjeux climatiques : Pôle Sud Gironde, SIPHEM, SYSDAU, SCOT Haute Gironde, le pôle de définition du projet territorial du blayais.

En lien avec les actions de développement des ENR sur le territoire girondin, il est intégré à la cellule du Contrat de Développement des Énergies Thermiques renouvelables composé du Département, de l'ADEME, de la Région et des animateurs territoriaux. Il est également co-animateur du RÉSEAU-TEC porté par l'ADEME. Ce réseau permet aux acteurs de la transition énergétique d'échanger sur des actions concrètes, les financements... afin de créer une dynamique de transition.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LE GROUPEMENT D'ACHAT ÉNERGIES

Soucieux d'accompagner les communes, le SDEEG s'est associé aux Syndicats d'Énergies de la Nouvelle Aquitaine pour constituer un groupement d'achat d'électricité et de gaz.

En mutualisant les achats à travers différents marchés, les collectivités adhérentes au groupement ont pu obtenir des **prix attractifs** avec une bonne qualité de service et ce, en toute sécurité juridique.

Le marché Électricité et le marché Gaz comptent **2 863 membres** avec la répartition suivante :

- **70 000** points de livraison pour le marché électricité
- **6 000** points de livraison pour le marché gaz.

DIAGNOSTICS ÉNERGÉTIQUES

L'efficacité énergétique ou la maîtrise de la demande d'énergie est un axe majeur de la transition énergétique.

Le SDEEG accompagne les collectivités pour faire réaliser des audits portant sur les bâtiments communaux et l'éclairage public. Cette mission a pris beaucoup d'ampleur en 2023 grâce notamment aux accompagnements financiers apportés par le SDEEG dans le cadre du programme ACTEE, Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique dont le syndicat a été lauréat. Ainsi en 2023, **160 audits** énergétiques de bâtiments ont été réalisés. Sur ces audits, le SDEEG a apporté **185 292 €** de subventions qui s'ajoutent à la mise à disposition d'une ingénierie poussée.

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Pour aller plus loin, les collectivités peuvent s'investir sur la durée et bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP) auprès du SDEEG.

Les missions du SDEEG, à travers cet accompagnement, sont :

- la sensibilisation et la formation des équipes communales aux problématiques énergétiques,
- la mise en réseau les élus du territoire pour créer une dynamique d'échanges,
- la réalisation d'un bilan énergétique personnalisé accompagné d'un inventaire du patrimoine et d'un suivi des consommations/dépenses,
- l'analyse du comportement énergétique de la collectivité afin d'élaborer un programme d'actions pour une meilleure gestion,
- l'accompagnement de la commune sur ses projets relatifs à l'énergie, comme le développement des énergies renouvelables, la mise en œuvre d'un plan d'actions,...

La mission du conseiller se déroule ensuite en 3 grandes phases : l'établissement du bilan énergétique, les actions, la pérennisation de la démarche. En 2023, **78 communes** étaient adhérentes au dispositif (+ 11 communes).

TRAVAUX d'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le SDEEG assiste également les communes sur les travaux d'efficacité énergétique de leurs bâtiments : assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. En 2023, **5 communes** ont fait appel au SDEEG pour être accompagnées dans leurs travaux.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

CONTRATS D'EXPLOITATION THERMIQUE

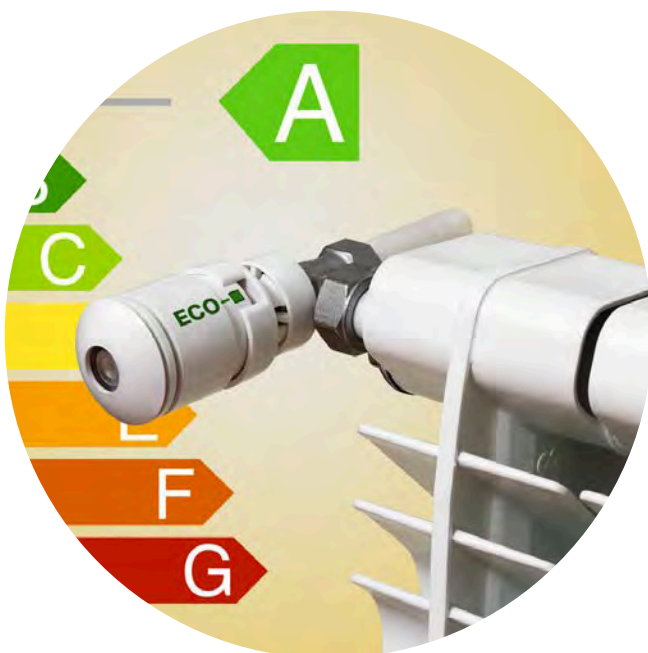
Lancée en 2020, cette offre d'accompagnement sur les contrats d'exploitation thermique rencontre toujours un vif intérêt technique et financier auprès des collectivités. Le groupement marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques compte, en 2023, **68 adhérents**.

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Par ailleurs, les communes peuvent adhérer au volet « valorisation » des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) pour les travaux d'efficacité énergétique. Les matériaux et matériels mis en œuvre dans le cadre de travaux de rénovation énergétique (bâtiment, éclairage public, réseaux...), permettant de diminuer les consommations, donnent lieu à un volume d'économies d'énergie calculé en kWh cumac, qui ouvre droit à l'attribution de CEE.

Ces CEE sont ensuite vendus sur un marché national d'échanges. Le SDEEG réalise, pour le compte des collectivités, la préparation et le montage des dossiers, le dépôt au pôle national des CEE et ensuite la négociation et la vente au meilleur prix des CEE auprès des acteurs obligés.

Ainsi en 2023, le SDEEG a déclaré **18.7 MWh** au titre des rénovations des bâtiments publics et **65.5 MWh** au titre de l'éclairage public. Le SDEEG a ensuite pu en valoriser une partie pour un montant de **738 263 €**. En effet, le contexte économique d'achat n'étant pas favorable, le SDEEG a fait le choix d'attendre une période plus propice pour les vendre. La vente de ces CEE offre au SDEEG la perspective de mettre en place d'autres actions en faveur de la maîtrise de l'énergie.



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

ÉNERGIES THERMIQUES

En 2020, le SDEEG a participé à la mise en oeuvre du Contrat de développement des énergies thermiques renouvelables porté par le Département de la Gironde.

Qu'il s'agisse de projets de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de rafraîchissement ou de toute autre production thermique, les projets des communes peuvent intégrer le dispositif du contrat de développement des énergies thermiques renouvelables. Ce dispositif est coordonné par le Département de la Gironde, en collaboration avec l'ADEME et la Région, ce qui permet de bénéficier de financements.

Dans ce cadre, le SDEEG propose un accompagnement technique pour le dimensionnement et l'installation de solaire thermique, de chaufferie bois... de la faisabilité du projet jusqu'au suivi de l'exploitation. En 2023, **12 communes** ont sollicité le SDEEG pour des études de géothermie et de réseaux de chaleur.

ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Le SDEEG, grâce à une Régie d'énergie renouvelable, a installé des équipements photovoltaïques sur des toitures publiques. En 2023, c'est plus de **11 712 MWh** d'énergie verte qui ont été injectés dans le réseau local.

La SEM Gironde Energies dont le SDEEG est actionnaire à 60 % a réalisé **7 projets en 2023** :

1 centrale photovoltaïque au sol à Villegouge,

6 ombrières à Marcheprime, Cadillac en Fronsadais, Castelnau Médoc, Langon, Gujan Mestras et à Saint-Léon (SEMOCTOM).



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

L'année 2023 a été marquée par une augmentation significative de la fréquentation des bornes de recharge installées par le SDEEG :

- le nombre d'abonnés au réseau Mobive de Gironde a doublé, depuis 2021, avec **2 483 abonnés**.
- **le nombre de connexions augmente considérablement avec 47 754 connexions**, ayant eu lieu sur nos 180 bornes du réseau.
- Le nombre de points de charge est de **352**.

Ce réseau bénéficie d'accords d'itinérance avec des opérateurs (ChargeMap, Kiwhi Pass...) pour permettre à leurs abonnés d'utiliser les infrastructures du réseau MOBiVE, mais également pour donner accès aux bornes d'autres réseaux de mobilité aux abonnés MOBiVE.

Les frais de fonctionnement de ces bornes de recharge, entièrement supportés par le SDEEG, restent importants, surtout dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie. Toutefois, ce service tend à l'équilibre en terme de dépenses/recettes de fonctionnement, du fait de l'augmentation des recharges sur nos bornes. La quasi totalité de la flotte de véhicules du SDEEG est désormais composée de voitures électriques.

MOBILITÉ GAZ

Le SDEEG a souhaité jouer un rôle dans le développement de la mobilité au BIOGAZ, notamment en direction des véhicules lourds (camion, bus, Benne à Ordures Ménagères).

Ce carburant alternatif est une solution économique (20% moins cher que le diesel) mais également écologique (biogaz issu des unités de méthanisation, soit 80% de moins d'émission de CO2).

C'est dans ce cadre que la SEM Gironde Energies cherche à investir dans les stations Bio Gnv.

Par ailleurs, la flotte automobile du SDEEG compte 2 véhicules roulant au BioGNV.

VALORISER ET DÉVELOPPER LE PATRIMOINE COMMUNAL

ÉCLAIRAGE PUBLIC

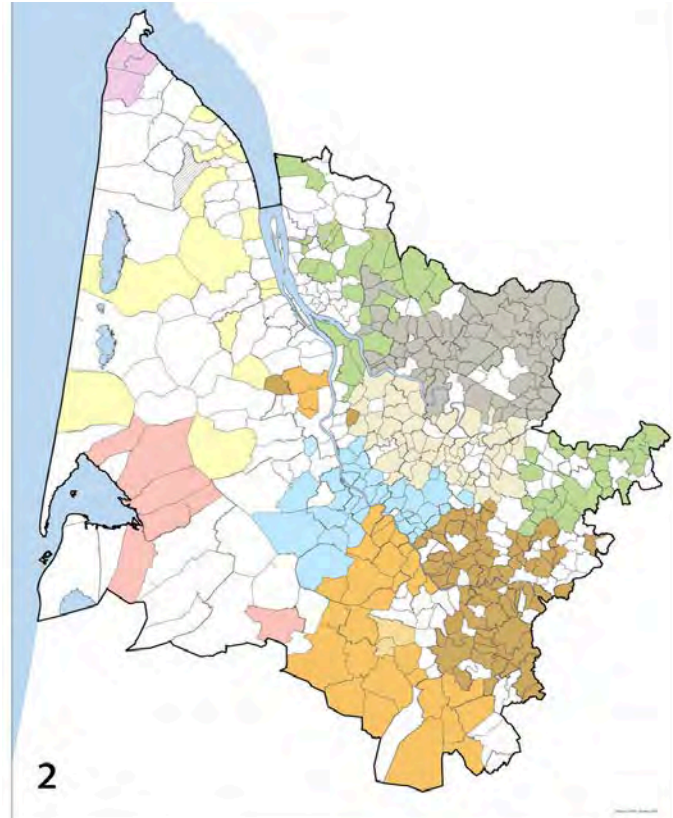
9 301 700 € de travaux neufs

subventions du SDEEG : **632 111 €**

392 collectivités en transfert
de compétence (+ 6 communes en 2023)

119 191 points lumineux **9 312** armoires de
commande

26 618 DT-DICT traitées **9 779** interventions
curatives



LES TRAVAUX NEUFS

Dans le cadre de l'exercice de la compétence éclairage public, le SDEEG se charge des études et de la mise en œuvre de différents types de projets :

- éclairage routier ou résidentiel
- mise en valeur de monuments
- éclairage des bâtiments publics.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

SUBVENTION 20 %



Afin d'aider les communes dans la réalisation d'opérations d'éclairage public, le SDEEG accorde une subvention de **20% du montant HT des travaux** aux communes situées dans le périmètre de la concession (régime rurale ou urbain). Pour information, le montant de la subvention est plafonné à 12 000 € par an et par collectivité.

En 2023, cette aide a représenté **632 111 €** accordées à **114 communes** et **3 SIE et/ou CDC**.

AVANCE REMBOURSABLE

En dehors de la subvention 20% accordée aux communes du périmètre de la concession, le SDEEG offre à toutes les communes de la Gironde la possibilité de bénéficier d'une avance remboursable, afin de financer l'investissement d'éclairage public. Cette avance remboursable se caractérise par un **remboursement du capital investi sur 10 ans** sans intérêt à raison de 1/10ème par an. L'opération est **plafonnée à 60 000 € HT** par an de travaux avec un maximum d'endettement par collectivité auprès du SDEEG de 180 000 €.

Au cours de l'exercice, **15 communes** ont été retenues pour un montant de **664 940 €**.

Par ailleurs, afin d'accélérer la rénovation énergétique de l'éclairage public des communes, le SDEEG a mis en place une nouvelle formule d'avance remboursable dénommée **intracting**. Ce dispositif permet d'engager des travaux générant des économies d'énergie donc financières, permettant de rembourser l'avance consentie par le SDEEG.

En 2023, **14 communes** ont été retenues pour un montant de **5 256 264 €**.

LA MAINTENANCE

L'entretien des installations d'éclairage public garantit aux collectivités un fonctionnement optimal de leur parc, à travers une gestion préventive et curative des pannes sur la base de prix compétitifs. Ces dernières années, le volume de foyers géré par le SDEEG est en forte augmentation.

La maintenance préventive

La maintenance **préventive** comprend :

- le nettoyage et le contrôle de l'ensemble des points lumineux et des points de commande
- le remplacement des sources lumineuses.

Pour l'année 2023, la maintenance préventive a représenté un coût de **596 827 €**.

La maintenance curative

La maintenance **curative** comprend :

- la **mise en sécurité** après accident
- la **réparation** après une panne de points lumineux.

En 2023, la maintenance curative aura coûté **1 908 067 €** pour un nombre de **9 779 interventions**.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

GEORÉFÉRENCEMENT

En tant qu'exploitant de réseau, le SDEEG veille à réaliser le géoréférencement des travaux neufs, mais également du réseau existant. Cela constitue une obligation légale pour les collectivités.

Le géoréférencement réalisé "au fil de l'eau" est systématiquement intégré sur le SIG du syndicat dans le cadre des travaux neufs. Le coût des prestations est pris en charge par le SDEEG, dans le cadre du transfert de compétence éclairage public.

Dépenses **190 385,55 €** en fonctionnement **1 901,76 €** en investissement

GUICHET UNIQUE DT-DICT

En tant qu'exploitant de réseau d'éclairage public, le SDEEG répond aux DT et DICT pour le compte de la commune sur le guichet unique. Ainsi en 2023, c'est **26 618 DT-DICT** qui ont été traitées, pour répondre aux entreprises qui interviennent à proximité du réseau d'éclairage public des communes ayant transféré leur compétence au SDEEG.

LOGICIEL MIS A DISPOSITION

La plateforme **GIRES** est mise à disposition des collectivités afin d'avoir :

1. une **gestion** adaptée du patrimoine des données numériques de réseaux d'énergie ;
2. un **suivi** quotidien des interventions sur équipements ;
3. une **transmission** dématérialisée des pannes et anomalies ;
4. une représentation **cartographique** des équipements et des réseaux ;
5. une **dématérialisation** des échanges de documents administratifs et techniques entre les entreprises de travaux publics, les communes et le SDEEG.





DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

102 communes en transfert de compétence SDEEG

3 729 points d'Eau Incendie

1 246 points contrôlés dont

526 fonctionnels

720 hydrauliques
(débit/pression)

+ 152 330 €

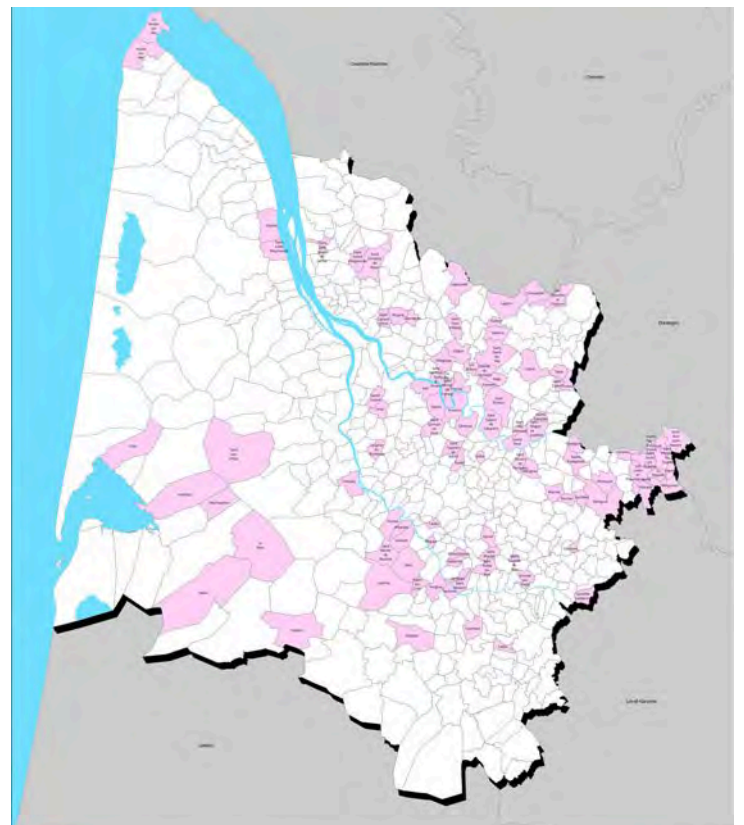
240 681 € de travaux sur le réseau de D.E.C.I

Créé en 2018, le service met en œuvre les travaux consécutifs aux premiers contrôles effectués afin de mettre le réseau DECI en conformité avec la réglementation. Le suivi du règlement départemental de défense incendie pour le compte des communes qui ont transféré la gestion de cette compétence, permet d'identifier des lacunes en matière de défense incendie et de mettre à niveau un patrimoine nécessaire à la sécurité des biens et des personnes.

La compétence lorsqu'elle est confiée au SDEEG permet d'accompagner le maire, notamment pour éviter que sa responsabilité ne soit mise en cause dans un potentiel sinistre. En contrepartie d'une redevance annuelle (sauf lorsque les contrôles sont réalisés par le SDIS), le SDEEG contrôle les points d'eau.

Même lorsqu'il ne réalise pas les opérations de contrôle, le SDEEG peut ensuite faire bénéficier les communes de ses marchés de travaux et des tarifs qu'il a négociés, pour réaliser une maintenance corrective ou implanter de nouveaux points d'eau.

Un outil cartographique de suivi du patrimoine est mis à disposition des communes adhérentes. Il permet de vérifier la qualité de la couverture de DECI, notamment dans le cadre des autorisations d'urbanisme. A ce titre, le service propose de répondre gratuitement aux services instructeurs, dans le cadre des demandes d'ADS, sous un délai d'une semaine. En 2023, il a ainsi répondu à plus de **396 demandes d'avis** en matière de couverture DECI.



MUTUALISER ET RÉPONDRE AUX BESOINS DES COLLECTIVITÉS

URBANISME

Un fonctionnement à la carte

Le service urbanisme a pour mission principale d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme des communes de la Gironde qui le souhaitent. Organisé à la maille départementale, il permet d'offrir un service public de qualité à un coût mesuré et s'inscrit dans une démarche de mutualisation des moyens humains, logistiques et financiers des collectivités locales.

Constitué de **14 instructeurs**, le SDEEG propose une expertise poussée, en lien avec les communes qui restent totalement décisionnaires.

La particularité de ce service est de pouvoir proposer aux communes, mais aussi aux services instructeurs eux-mêmes (des intercommunalités par exemple) de solliciter le service à la carte. Sans minimum d'actes à transmettre, le service du SDEEG peut ainsi décharger les services instructeurs d'une collectivité durant les périodes de congés ou pour instruire un acte qui représente un enjeu particulier.

93 ⁺⁹

**communes adhérentes
au service**

4 131

**autorisations du droit
du sol délivrées**

Décisions favorables

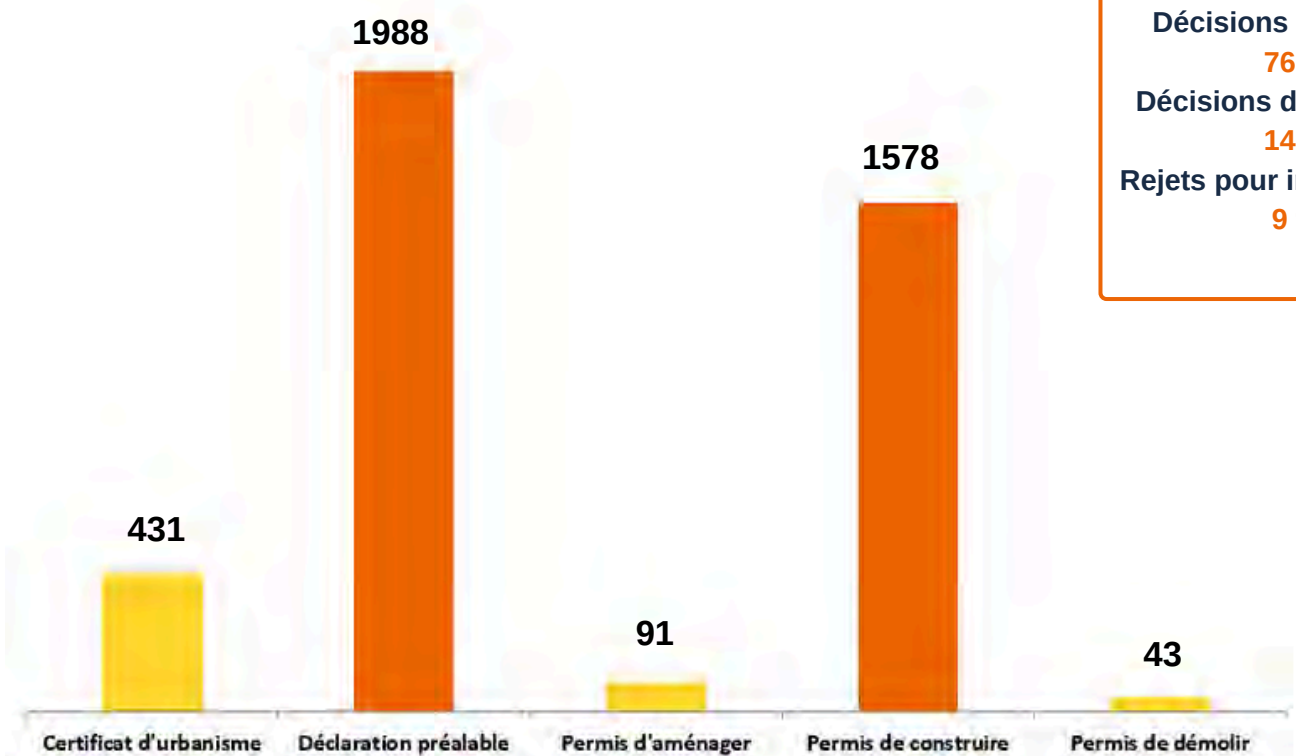
76 %

Décisions défavorables

14 %

Rejets pour incomplétude

9 %



URBANISME

Au-delà de l'instruction, les agents du SDEEG proposent de nombreux accompagnements, sans coût supplémentaire, pour les communes : pré-instruction des dossiers à enjeux, échanges dématérialisés pour accélérer les délais de traitement, accompagnement dans les contentieux, avis sur les révisions du document d'urbanisme.

La réalisation des conformités

Depuis 2020, le service urbanisme propose également la réalisation des contrôles de conformité à la demande, et ce, même pour les communes qui ne font pas instruire leur ADS par le SDEEG.

En principe, il revient à la mairie de contrôler la conformité des travaux. Le maire peut donc demander au service instructeur de procéder aux contrôles de la véracité de cette déclaration dans les mêmes délais qu'indiqués précédemment (3 mois suivants la réception de l'attestation en mairie et 5 mois lorsque les travaux sont réalisés en site protégé).

Les cas de contrôle de conformité obligatoire pouvant être également effectués par le service instructeur : ERP, aux bâtiments inscrits ou classés, aux secteurs couverts par PPRN/ PPRT / PPRI, aux sites inscrits ou classés, aux secteurs sauvegardés ou aux réserves naturelles.

L'ensemble des instructeurs du service urbanisme sont assermentés par le Procureur de la République pour dresser les procès-verbaux afférents au contrôle de conformité. Pour pouvoir intervenir sur le territoire de la commune, les agents instructeurs du SDEEG doivent être mandatés par le maire.



20

contrôles de
conformité réalisés
en 2023

186

collectivités
adhérentes au service
foncier

**1er service mutualisé à
l'échelle départementale**

212

dossiers confiés par les
collectivités

117

actes signés pour le
compte du SDEEG

2

communes ayant confié leur
Plan Communal de
Sauvegarde

1

communauté de communes ayant
confié son Plan Intercommunal de
Sauvegarde

Le service foncier, grâce à son savoir-faire et ses compétences, propose, en toute sécurité juridique, un outil au service des collectivités peu connu mais qui constitue une véritable alternative aux actes notariés : la rédaction d'actes authentiques en la forme administrative (article L1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques) pour des opérations foncières assez simples (vente et acquisition de terrain non constructible – régularisation de chemins ruraux – conventions de servitude – procédure de biens vacants et sans maître – délaissés de voirie – rétrocession de voirie de lotissement...).

Le service a développé également une nouvelle mission, depuis la rentrée 2023 : la rédaction des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde, par le biais d'une organisation qui assure un accompagnement méthodologique tout au long de l'évaluation de ces plans, en concertation avec les acteurs du territoire.



NOUVEAUTÉ

**Plan Communal et
Intercommunal de Sauvegarde**



www.sdeeg33.fr



12 rue du Cardinal Richaud, 33300 Bordeaux



05 56 16 10 70



contact@sdeeg33.fr

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉNERGIES ET ENVIRONNEMENT
DE LA GIRONDE**